

Inscription restauration scolaire

Année scolaire 2019-2020

Madame le Maire de Mallemort
Conseillère Départementale des Bouches-du-Rhône
Conseillère de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Chers parents,

Afin de procéder à l'inscription de votre enfant au service de restauration pour l'année 2019/2020, merci de renseigner les éléments ci-dessous.

Comme chaque année, vous devrez fournir les justificatifs demandés :

- Le justificatif de domicile (moins de 3 mois)
- L'attestation d'assurance pour l'année 2019/20
- En cas de changement de situation : la photocopie du livret de famille
- Pour les enfants en maternelles, **l'attestation de travail des deux parents**.
- Pour tout enfant devant suivre un protocole d'accompagnement individuel (PAI) veiller à fournir le protocole avec **les médicaments nécessaires dès le premier jour**, sans cela votre enfant ne pourra intégrer la restauration scolaire.

Il sera possible de transmettre ces documents soit :

- par mail : bureaucantine@mallemort13.fr

- soit au Service Education aux horaires d'ouverture ou en les déposant dans la boîte aux lettres du service.

Vous pouvez apporter les modifications de vos données personnelles via le **Portail Famille**, sinon veuillez remplir le document ci-après :

Pour l'(les) enfant(s) :

NOM	Prénom	Ecole	Classe

Les responsables légaux :

M. ou Mme	Nom :	M. ou Mme	Nom :
	Prénom :		Prénom :
Adresse :		Adresse si différente :	
Tél. fixe :		Numéro CAF (obligatoire) :	
Tél mobile père :		Mail père :	
Tél professionnel :			
Tél mobile mère :		Mail mère :	
Tel professionnel :			

Fréquentation régulière (cocher les cases) :

LUNDI <input type="checkbox"/>	MARDI <input type="checkbox"/>	JEUDI <input type="checkbox"/>	VENDREDI <input type="checkbox"/>
--------------------------------	--------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------

Tourner la page 

Autres fréquentations en cas de planning particulier : Cochez les jours souhaités pour le mois septembre puis communiquez-nous vos plannings pour les autres mois par mail ou via le portail famille.

SEPTEMBRE 2019 uniquement pour les plannings particuliers :

Lundi 2		Mardi 3		Jeudi 5		Vendredi 6	
Lundi 9		Mardi 10		Jeudi 12		Vendredi 13	
Lundi 16		Mardi 17		Jeudi 19		Vendredi 20	
Lundi 23		Mardi 24		Jeudi 26		Vendredi 27	
Lundi 30							

Pour toutes modifications à apporter au planning, vous devez prévenir 8 jours avant. Toute inscription hors délai sera facturée au tarif d'un repas exceptionnel de 3.50€.

Le repas exceptionnel doit être réservé au minimum 1 semaine à l'avance auprès du bureau cantine.

Il est important pour valider l'inscription de votre enfant au restaurant scolaire, de nous restituer ce document, avec les pièces nécessaires, au service Education à l'école F. Mistral avant le 12 juillet 2019.

Vous trouverez sur le portail famille (ou sur le site de la commune), le règlement de la restauration scolaire.

j'ai pris connaissance du règlement de la restauration scolaire.

Fait à Mallemort le..... 2019

Signature des parents :